

N.º 162. Du 20 Germinal an 12.

Laissez passer librement *Guillaume Augie Fure lui*
natif d' *Spire* domicilié à *St Flour* municipalité
d' *St Flour* département d' *Ariège* âgé de *49* ans, taille
d' *1 m. 58 m* cheveux *et* sourcils *noirs, un peu grisâtres* yeux *verts*
front *deux fois* nez *long* bouche *moyenne* menton *roulé avec une visage*
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º

il n'a été payé que la feuille de passeport
allant *à la guerre dans le duché de Parme* ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour *5* décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de *l'administration de St Flour*
en date du *17 de Germinal* et sur l'attestation du citoyen *Antoine Chablat* demeurant
à *Aurillac* et du citoyen *Jean Baptiste Brieu* demeurant à

lesquels ont signé avec nous, *N.º 162 Augie absent, assigné*
la pétition et le passeport qu'elle m'a été présentée par St Flour avait été pour lui décerné, et tous
déposés aux archives de la préfecture
Brieu *Chablat*

N.º 163 Du 2 jour

Laissez passer librement *Jean Baptiste Stanislas Rafou horticulteur, Laurier de l'an 11, ayant*
natif d' *Aurillac* domicilié à *St Flour* municipalité
d' *Aurillac* département d' *Ariège* âgé de *21* ans, taille
d' *1 m. 60 m* cheveux *et* sourcils *châtain* yeux *bruns*
front *large* nez *long et gros* bouche *moyenne* menton *rond* visage
ovale marqué de petites taches inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º

allant dans la République helvétique ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour *5* décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de *l'administration d'Aurillac*
en date du *1er jour* et sur l'attestation du citoyen *Jacques Lanturier* demeurant
à *Aurillac* et du citoyen *Jean Baptiste Brieu* demeurant à

lesquels ont signé avec nous, *et l'ad. Rafou*
Rafou *Lanturier* *Brieu*

N.º 164 Du 22 idem.

Laissez passer librement *Pierre Peirac Laurier de l'an 12 ayant concouru au contingent des*
natif d' *Jalouzac* domicilié à *St Flour* municipalité
d' *Jalouzac* département d' *Ariège* âgé de *21* ans, taille
d' *1 m. 61 m* cheveux *et* sourcils *châtain clairs* yeux *gris bleus*
front *large* nez *andouillé* bouche *moyenne* menton *petit* visage
ovale et marqué de petites taches inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour *5* décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de *l'administration d'Aurillac*
en date du *20 de Germinal* et sur l'attestation du citoyen *Jean Peirac père* demeurant
à *Jalouzac* et du citoyen *Antoine Lanturier* demeurant à

lesquels ont signé avec nous, *et l'ad. Peirac*
Jean Peirac *Lanturier* *Peirac fils*

Peirac fils. Lanturier. Peirac fils. 26 à Comptes.